

Gabriel Naudé, dans les *Considérations politiques sur les Coups d'Etat* (1639), se donne pour objet une certaine catégorie d'actions politiques, par lesquelles les Princes se situent, non seulement hors du cadre de la morale, mais encore de celui du droit. Or ces actes, considérés comme « exceptionnels », n'en sont pas moins révélateurs de la nature même de l'exercice du pouvoir. En procédant à une mise à jour des stratégies par lesquelles les Princes dissimulent les ressorts de leurs actions, Naudé, tout en refusant de juger de l'action politique selon des critères moraux, procède à un véritable travail de démystification. Dans ce cadre, l'utilisation politique des religions apparaît comme un instrument à la fois exemplaire et particulièrement efficace.